

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

04/10/2013

N° E13000300 /80

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF**Décision désignation et provision**

Vu enregistrée le 3 octobre 2013, la lettre par laquelle le préfet de l'Oise (direction départementale des territoires) demande la désignation d'un commissaire enquêteur et d'un suppléant en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la demande d'autorisation au titre de la déclaration d'intérêt général/servitude d'utilité publique concernant les travaux de réouverture du ruisseau "La Broyette" sur le territoire de la commune de Thiescourt présentée par le syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Divette ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code rural ;

Vu le code de la pêche maritime ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Régis DE LAUZANNE, directeur général adjoint, délégué au développement durable, au sein du Conseil général de la Somme (ER), est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Yves MAINECOURT, agent immobilier (ER), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

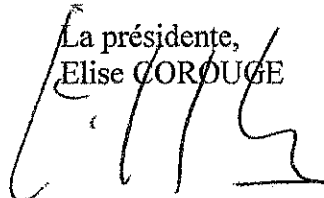
ARTICLE 3 : Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA DIVETTE versera dans le délai d'un mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 800 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au préfet de l'Oise (Direction départementale des territoires), à Monsieur Régis DE LAUZANNE et à Monsieur Jean-Yves MAINECOURT, au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA DIVETTE en qualité de maître d'ouvrage et à la Caisse des dépôts et consignations. Copie en sera adressée pour information au maire de Thiescourt.

Fait à Amiens, le 04/10/2013

La présidente,
Elise COROUGE



AVIS AU PUBLIC

Commune de THIESCOURT

Par arrêté préfectoral du 30 Octobre 2013, le Préfet de l'Oise a ordonné une enquête préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement et une autorisation Loi sur l'Eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement présentées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Divette et de ses affluents concernant les travaux de réouverture du ruisseau « La Broyette » sur la commune de Thiescourt.

L'enquête se déroulera en mairie de la commune de Thiescourt, aux heures normales d'ouverture, du lundi 2 décembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur titulaire désigné : Mairie de Thiescourt -*commissaire-enquêteur* – M. Régis De Lauzanne – « réouverture du ruisseau « La Broyette » – 12 rue de l'Eglise – 60310 Thiescourt.

M. Régis DE LAUZANNE demeurant à Amiens (80000) tiendra une permanence en :

mairie de THIESCOURT :

- le lundi 2 décembre 2013 de 16h à 18h
- le vendredi 20 décembre 2013 de 16h à 18h
- le vendredi 3 janvier 2014 de 16h à 18h.

M. Jean-Yves MAINECOURT demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE (60550) est désigné commissaire-enquêteur suppléant.

Le Responsable du Bureau
Politique et Pôlicé de l'Eau


Thibaut RICHARD

Dist. sur BAL le 20/11/2013

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien
de la Divette et de ses affluents**

Réouverture de la Broyette à Thiescourt

**Dossier de Déclaration d'Intérêt Général
et d'Autorisation au titre de la loi sur l'Eau**

**PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS FORMULEES
DURANT L'ENQUETE PUBLIQUE**

Si les 2 et 20 décembre, personne ne s'est présenté à mes permanences, il n'en a pas été de même le 3 janvier où j'ai reçu 5 habitants de Thiescourt venus prendre connaissance du projet et des plans. Tous se sont déclarés favorables à l'opération, certains avec des nuances en émettant des doutes sur l'efficacité réelle de la réouverture de la Broyette vis à vis de l'aléa inondation.

2 d'entre eux m'ont indiqué n'avoir pas rencontré préalablement le maire alors qu'ils habitent dans des rues concernées par le chantier.

Monsieur Jean-Pierre Verlaguet qui habite 12 rue du Moulin a évoqué sa crainte de fissures sur sa maison lors des travaux puisque la berge se situera à 1m environ de sa façade. Il veut conserver un passage sécurisé (avec parapet le long de la berge) de largeur 1m. Enfin M. Verlaguet, comme Mme Marie-Noëlle Prudhomme qui habite rue Neuve est conscient de la nécessité de mettre son dispositif d'assainissement aux normes mais tous 2 s'interrogent sur la date à laquelle cette obligation leur sera imposée, sur leur capacité à supporter le coût des travaux correspondants et donc sur les aides susceptibles de leur être octroyées pour réaliser ces travaux.

Enfin Madame Gurtner, qui habite rue de Noyon, s'interroge sur les problèmes de stationnement que pourront rencontrer tant les particuliers que les cars scolaires suite aux modifications de voirie et d'espaces engendrées par la réouverture de la Broyette. Selon elle également, des difficultés de circulation sont sans doute à prévoir notamment à l'époque des transports de betteraves, voire aussi pour les tracteurs agricoles. Le rapport SOGETI est très peu disert sur ce point.

Amiens, le 5 janvier 2014

Le commissaire-enquêteur

R. de Lauzanne

DEPARTEMENT DE L'OLSE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT
ET D'ENTRETIEN DE LA DIVETTE

Siège Social
Hameau de L'ASSOIR
60210

Le : 09 Janvier 2014

Monsieur De Lauzanne
209 Rue Lemerchier
80000 AMIENS

Objet : Réouverture de la Broyette à Thiescourt
Déclaration d'Intérêt Général
Courrier : Observations Procès-verbal

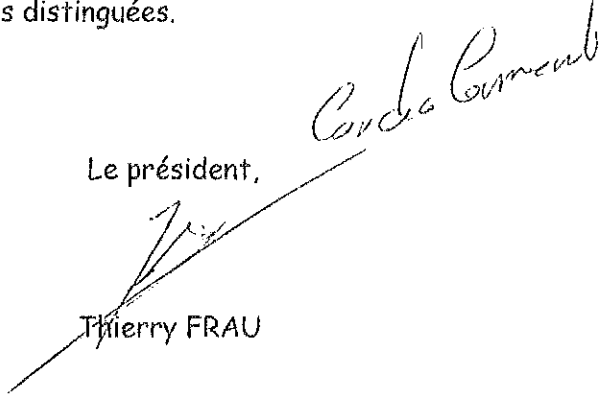
Monsieur,

Veuillez trouver, ci-joint, nos observations concernant le procès-verbal de l'enquête publique, reçu le 05 Janvier 2014 à propos des travaux de réouverture de la Broyette à THIESCOURT.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez, agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le président,


Thierry FRAU

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT
ET D'ENTRETIEN DE LA BROYETTE

Mairie de Thiescourt
Rue de LAUZANNE
80000 AMIENS

Le : 09 Janvier 2014

Monsieur De Lauzanne
209 Rue Lemerchier
80000 AMIENS

Objet : Réouverture de la Broyette à Thiescourt
Déclaration d'Intérêt Général

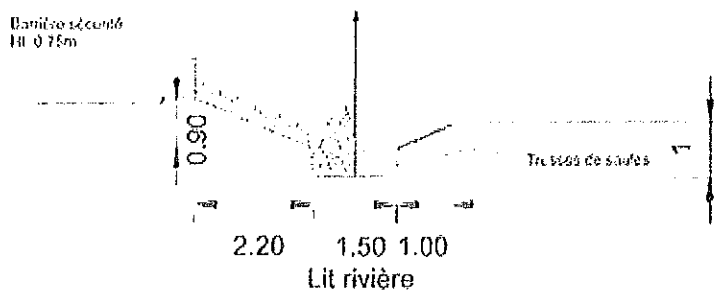
Monsieur,

1. Premier point positif : les habitants qui se sont déplacés en mairie (5 personnes) sont favorables au projet présenté. Les nuances émises sur l'efficacité réelle de la réouverture de la rivière vis-à-vis de l'aléa inondations sont légitimes. Cependant, dans l'étude réalisée par SOGETI, le dimensionnement retenu du gabarit de la rivière tient compte des débits en cas de crues. Les travaux en amont (bassin de rétention) et la réouverture vont limiter les risques dans le village. En effet, l'aménagement amont de 20 000m² permet de stocker les eaux et d'assurer un débit de fuite de 2m³/s. Dans le cadre du projet de réouverture du ruisseau, SOGETI Ingénierie a réalisé une seconde modélisation dans le but de valider celle réalisée en 2004 (par ANTEA) et d'estimer les moyens techniques à mettre en œuvre pour passer la capacité hydraulique de la Broyette de 1m³/s à 4m³/s, correspondant au débit à l'aval du bourg.
2. La Commune de THIESCOURT nous informe qu'un courrier (copie jointe) a été distribué le 05 Juin 2012 aux habitants de la rue Neuve, rue du Moulin et Place des Dîmes concernant les études géotechniques et que Messieurs REDREGOO Maire de THIESCOURT et Olivier DHIEUX ont le 5 juin en soirée rencontrés les habitants chez lesquels auraient lieu des sondages à l'intérieur de leur propriété. Certaines personnes étaient présentes, d'autres non. Mais en tout état de cause, les habitants qui déplorent la visite des élus étaient informés du projet (affirmation de la commune de THIESCOURT).
3. Un habitant de la rue du Moulin (n°12) a évoqué sa crainte de fissures sur sa maison lors des travaux et souhaite conserver un passage sécurisé (avec parapet le long de sa berge).
 - Concernant le risque de fissures, un constat d'huissier avant/après travaux devra être réalisé en présence du maître d'ouvrage. Un référé de constat peut également être dès à présent demandé auprès du tribunal administratif pour missionner un expert. Le référé de constat permet d'obtenir une « photographie » d'une situation, notamment pour sauvegarder des preuves. Ce constat est effectué par un sachant sur la base d'une décision de justice. Lors des travaux, les entreprises devront respecter les normes en vigueur (en termes de risques,...).

- Concernant la demande d'un passage sécurisé le long de sa propriété; selon le plan Professionnel, il est envisagé sur ce secteur, une pente 2/1 en Rive Droite, un lit mineur d'1,50 m et 1m entre la façade de la maison et le cours d'eau (en légère pente avec tressage de saules en pied de berge). Il semble difficile, pour répondre favorablement à la demande du propriétaire, de décaler le projet vers la départementale (voirie de 5,5m obligatoire et trottoir pour Personnes à Mobilité Réduite 1,40 m). La mise en place sur ce secteur d'un muret avec palplanches n'est pas envisagée. Avec 1 m de largeur en Rive Gauche, le propriétaire devrait pouvoir conserver un passage. (à confirmer par le bureau d'études car secteur avec tressage de saules en pied de berge).



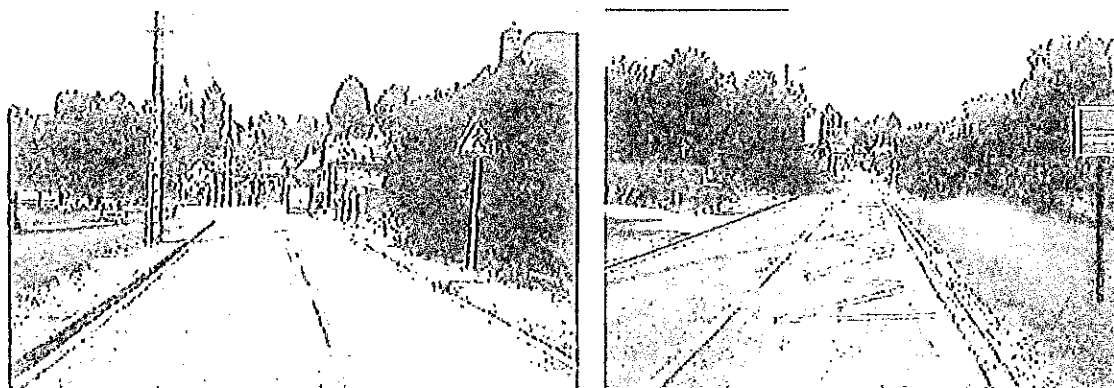
Coupe CS2-1



4. Concernant les questions sur les assainissements autonomes, la réalisation des travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif (autonome) dépendent uniquement de la commune de Thiescourt (maîtrise d'ouvrage communale pour obtenir des financements sur le bassin Seine Normandie : 60% Agence de l'Eau sur un prix de référence proche de 10 000€). En principe le prévisionnel serait de réaliser les études de sol à la parcelle dès 2015 (environ 220) et de poursuivre par les travaux. Les propriétaires peuvent se rapprocher de la commune et de la communauté de communes pour obtenir des renseignements.

5. Concernant la remarque sur les problèmes de stationnement :
Il sera possible pour les habitants de stationner leur voiture sur leur passerelle.

6. Concernant la question sur les transports collectifs :
(Cars scolaires notamment), un nouvel itinéraire va être mis en place par la commune et le Conseil général de l'Oise.
L'arrêt sera notamment déplacé et sécurisé.



7. Concernant la question sur les transports agricoles :
La voirie maintenue sur l'ensemble du linéaire à 5,5m sans écluse, ni sens unique, n'engendrera pas de difficultés de circulation.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials.



Thiescourt, le 5 juin 2012

Objet :
Réouverture de la rivière
« La Broyette »

Madame, Monsieur,

Je vous informe du lancement des travaux relatifs à la réouverture de la rivière « La Broyette ».

A cet effet, deux sociétés vont intervenir sur la commune. Il s'agit de la société ETI ENVIRONNEMENT pour les études géotechniques et de la société A.E.T. pour les études topographiques.

Des sondages pressiométriques, pénétrométriques et des sondages à la pelle hydraulique ainsi que des levés topographiques terrestres seront effectués durant quelques semaines, à compter du 11 juin prochain, rue du Moulin, rue Neuve et Place des Dîmes.

Des techniciens de ces sociétés pourront être amenés à vous solliciter pour entrer sur votre propriété afin de mener à bien leurs études. Je vous invite à contacter le secrétariat de la mairie en cas de besoin.

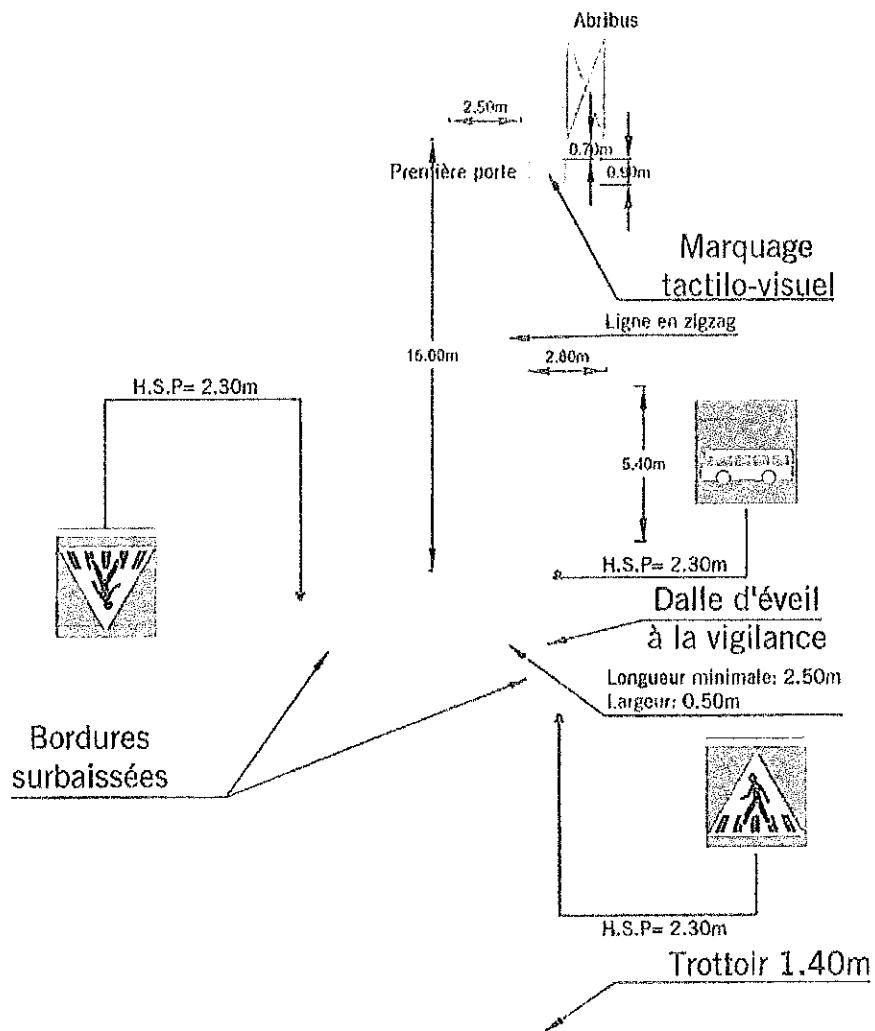
Je vous remercie par avance de votre compréhension et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.



Le Maire,

Luc REDREGOO

SCHEMA TYPE DE L'ARRET EN LIGNE EN AGGLOMERATION



Renaturation de la rivière Déplacement de l'arrêt de car rue Neuve

En date du 6 septembre 2013, Monsieur REDREGOO a rencontré Monsieur Bruno DELMOTTE du service des transports du Conseil Général de l'Oise afin d'analyser la possibilité de déplacer l'arrêt de car situé rue Neuve. A l'issue de ce rendez-vous, Monsieur DELMOTTE a rédigé un compte rendu joint en annexe.

Puis, en date du 28 novembre, une seconde rencontre a eu lieu pour finaliser ce projet. Messieurs DELMOTTE et REDREGOO ont défini les déviations possibles des bus urbains et scolaires en cas d'interruption totale de la circulation. Ils se sont rendus sur place afin de vérifier la largeur des voies à emprunter dans cette éventualité.

Par ailleurs, la commune de Thiescourt est chargée de faire procéder aux travaux nécessaires à ce déplacement d'arrêt de car : marquage au sol sur la chaussée, installation de panneaux, créations de bordures surbaissées pour le passage piétons, pose de barrières de protection,...

Un arrêté municipal sera pris par la commune, il sera affiché et transmis à la population.

La date pour la réalisation de ces travaux est fixée aux vacances de février 2014, soit semaine 9 ou 10.